

Projet de création des annuaires des chercheurs et des professionnels de L'OHADA

Considérant que l'accessibilité et la visibilité internationales des chercheurs et des professionnels avérés de l'espace de l'OHADA sont deux conditions nécessaires au rayonnement du système juridique de l'OHADA, l'Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace OHADA (AEDJ) a créé deux annuaires accessibles sur son site web.

Cette nécessité est fondée sur un constat objectif : nombre d'opérateurs économiques étrangers souhaitant investir ou connaître le climat juridique des affaires dans l'un des États de l'espace de l'OHADA ne parviennent que très difficilement à accéder aux experts (chercheurs et professionnels) installés sur le continent et ailleurs. Par conséquent, ils se tournent très souvent vers des experts en droit étrangers (qui n'ont que peu de connaissances des particularités et des pratiques juridiques de l'OHADA), lesquels se chargent généralement de sous-traiter (de manière occulte) les dossiers aux enjeux économiques importants. Quel gâchis de temps et d'argent pour une efficacité incertaine.

De même, l'accessibilité à cet annuaire favorisera un dialogue scientifique efficace entre les chercheurs et les professionnels des quatre coins de l'espace de l'OHADA. Il suffira de remarquer, pour ce qui est de l'accompagnement juridique de l'investisseur potentiel, que celui qui donne finalement les conseils n'a généralement pas tous les éléments pertinents pour donner des conseils efficaces et adaptés à cause de l'asymétrie d'informations.

Les effets de cette absence de visibilité des experts africains s'observent également lors des événements internationaux de type colloques ou conférences : les mêmes personnes sont souvent invitées à proposer « la vision africaine », quel que soit le thème abordé, indépendamment parfois de leurs domaines d'expertise. Ce qui peut mener, nous l'avons déjà observé, à un exposé pollué d'éléments incohérents au regard des principes essentiels du domaine juridique concerné.

Pour ces raisons, l'AEDJ s'est lancée dans la constitution de deux annuaires : un annuaire rassemblant les chercheurs d'Afrique par pays et par domaine de compétence, et un annuaire des professionnels de l'OHADA installés sur le continent et ailleurs.

Les chercheurs africains en sciences juridiques, économiques et sociales sont donc invités à faire parvenir à l'AEDJ leur curriculum vitae dans lequel devront figurer : leurs coordonnées, leurs formations, leurs parcours professionnels, leurs publications et surtout leur domaine de recherche. La constitution d'un tel annuaire facilitera notamment les échanges entre les différents chercheurs spécialisés de l'espace de l'OHADA. Cet appel ne concerne que celles et ceux des chercheurs qui apparaissent, soit au moins Docteur, soit qui ont une expérience professionnelle de 5 ans (environ). Si ces deux conditions peuvent se cumuler ce serait encore mieux.

Pour ce qui est du second annuaire, les professionnels de l'OHADA sont invités à faire parvenir au Secrétaire général de l'AEDJ leur CV sur lequel devront figurer leurs coordonnées, leurs domaines de compétences. Cet annuaire facilitera l'identification aisée des professionnels en fonction de leurs domaines de compétence, de leurs expériences et de leurs situations géographiques. Les investisseurs et les acteurs économiques de l'espace de l'OHADA s'en serviront pour accéder efficacement aux conseils de leur choix.

Vu l'intérêt collectif et individuel de ces annuaires, nous sommes certains que vous présenterez le projet à tous les chercheurs, professionnels et experts ayant fait leurs preuves.

Pour tout contact, bien vouloir saisir par courriel le Secrétaire général de l'AEDJ à l'adresse suivante : boubou.keita@aedj.fr.